

N° 41 du 18 avril 2003

Destinataires :

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

RENCONTRE AU SOMMET SUR LES RETRAITES
ENTRE LES DEUX MINISTRES ET LA CFDT
LE 18 AVRIL

La rencontre « au sommet » sur les retraites entre les 2 ministres FILLON-DELEVOYE et la CFDT a donc eu lieu ce matin 18 avril à 8h00

Au démarrage de la réunion François Chérèque a interpellé les ministres « Y a t-il une ou plusieurs réformes, le fait que la réforme des fonctionnaires ait déjà été annoncée est une faute politique qui divise les salariés du public et du privé. La CFDT depuis le début soutient une réforme globale qui vise à harmoniser les droits entre salariés du privé et du public ».

Après ce coup de semonce, Monsieur Fillon a été obligé de préciser la position du gouvernement « C'est une réforme pour tout le monde, avec des principes généraux valables pour le public comme pour le privé... ».

Un texte nous a été remis dont le détail est repris dans le chapitre suivant « **Débat et commentaires sur le texte proposé par le Gouvernement** ».

Dans la discussion sur ce texte, nous avons plus particulièrement insisté sur :

- Le financement uniquement basé sur l'allongement de la durée de cotisation et l'amélioration du taux d'activité ne permet pas l'équilibre des régimes à échéance 2020. Des prélèvements (cotisation et/ou CSG) seront nécessaires.
- La baisse du taux de remplacement n'est pas stoppée. Nous avons insisté sur notre exigence qu'il n'y a plus de retraite en dessous du SMIC. Le gouvernement nous a confirmé sa volonté de revaloriser le minimum contributif mais ne nous a pas donné de chiffre à ce stade.

- Sur le départ avant 60 ans des carrières longues. Ce droit sera bien ouvert de manière progressive, mais là encore aucun chiffrage. Inutile de dire que nous avons argumenté sur cette exigence.
- Nous avons exprimé notre désaccord avec le système de décote mis en place dans les fonctions publiques et le flou concernant la diminution de la décote du privé.
- Les contreparties au passage aux 40 ans du public sont loin de nous satisfaire. Le texte ne parle d'ailleurs pas d'une caisse de retraite complémentaire pour prendre en compte les primes. Le gouvernement nous a confirmé que les primes seront bien prises en compte en partie dans un système paritaire et que des mesures seront prises pour le temps partiel.
- La revalorisation des retraites n'est toujours pas du ressort de la négociation collective et les règles restent différentes entre le privé et le public.

A la sortie François Chérèque a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement a présenté un projet pour UNE réforme des retraites pour tous les salariés du public et du privé et pas deux réformes comme c'était notre crainte suite aux déclarations précipitées du ministre de la fonction publique. La polémique engagée sur ce point par la CFDT avec le gouvernement est donc close.

Nous avons exigé des propositions concrètes. Pour la CFDT, les réponses du gouvernement ne sont pas suffisantes, le compte n'y est pas :

- Nous demandons un haut niveau de pension et qu'il n'y ait plus de retraite en dessous du SMIC, les propositions du gouvernement ne nous satisfont pas.
- Nous demandons un départ avant 60 ans pour les carrières longues le compte n'y est pas.
- Nous demandons des contreparties pour les fonctionnaires dont une caisse de retraite pour prendre en compte les primes, la position du gouvernement est trop confuse.
- Sur la retraite à la carte avec le système de décote, une infirmière verrait sa retraite amputée de 25%, pour la CFDT c'est tout simplement inacceptable.

Enfin le gouvernement finance sa réforme par la durée de cotisation et la baisse des pensions, nous ne sommes pas d'accord.

Devant ces insuffisances et pour faire pression sur le gouvernement sur nos exigences de réforme, la CFDT appellera à une journée d'action sur les retraites dans la première quinzaine de mai ».

Débats et commentaires sur le texte proposé par le gouvernement

Texte gouvernement :

I- Assurer un haut niveau de retraite en allongeant la durée d'activité et la durée de cotisation

La meilleure garantie, et la plus juste, pour assurer un haut niveau de retraite, sans faire reporter sur les actifs de demain une charge démesurée, est l'allongement de la durée d'assurance et de la durée d'activité.

Commentaires Fillon :

La réforme proposée est une réforme pour tout le monde, c'est la première réforme globale depuis 1945.

Elle s'appuie sur l'objectif d'un haut niveau de retraites par l'augmentation du taux d'activité.

La philosophie est d'augmenter le nombre d'actif pour financer les retraites

Par une baisse du chômage

Par une augmentation du taux d'activité des plus de 50 ans

Par une augmentation de la durée de cotisations

Commentaires CFDT

La CFDT ne peut accepter qu'une réforme des retraites apparaisse exclusivement appuyée pour son financement sur l'allongement de la durée de cotisation. Il doit y avoir un équilibre entre les leviers durée et cotisations au regard de la situation économique.

Réponse Fillon :

On commence par une augmentation de la durée et quand la baisse du chômage le permettra, on pourra jouer sur le niveau des cotisations.

Texte gouvernement :

1. L'équivalence d'ici 2008 des durées de cotisation

Régime général :

- *calculer la pension sur la base de 160 trimestres (« proratisation ») ;*
- *allonger le calcul du minimum contributif sur 160 trimestres.*

Fonctions publiques :

- *passage progressif à 40 annuités entre 2004 et 2008 ;*
- *insérer une condition de durée d'assurance tous régimes.*

Commentaires CFDT

Nous constatons que la seule mesure annoncée clairement sur les taux de remplacement global et pour les basses pensions consiste à les baisser.

Texte gouvernement :

2. L'allongement de la durée d'activité par une mobilisation nationale en faveur du travail des salariés de plus de 55 ans

(cf. fiche jointe)

- *recibler les préretraites autour de deux dispositifs : CATS (pénibilité) et ASFNE, ce qui implique une suppression des PRP (pré-retraites progressives) et une suppression du volet des CATS non lié à la pénibilité ;*
- *reporter à 65 ans la possibilité de mise à la retraite d'office à l'initiative de l'employeur ;*
- *refonder le dispositif de retraite progressive en l'ouvrant aux personnes ne justifiant pas du taux plein ;*
- *assouplir et harmoniser les règles du cumul emploi retraite : l'interdiction dans le régime de base de la reprise d'un travail chez l'ancien employeur serait notamment levée, après un délai à déterminer ; les commerçants et les artisans exerçant en milieu rural et en zone urbaine sensible bénéficieraient d'un régime particulier.*
- *rénover la cessation progressive d'activité, afin d'accompagner l'allongement des carrières.*

Commentaires CFDT

On commence à avoir des propositions plus précises, il reste à les approfondir et à continuer de travailler dessus

Texte gouvernement :

3. L'augmentation d'ici 2020 de la durée d'assurance

- *décider dès 2003 du principe d'une augmentation de la durée d'assurance après 2008 ;*
- *maintenir la répartition entre le temps de travail et le temps de retraite ;*
- *prévoir les rendez-vous de 2008, 2013 et 2018 et un mécanisme de pilotage, faisant intervenir une proposition d'une commission indépendante, au vu de l'évolution des données démographiques économiques et sociales.*

Commentaires Fillon :

Pour gérer l'augmentation de cette durée de cotisation, nous proposons de mettre en place une formule qui permette de partager les gains d'espérance de vie entre le travail et la retraite sur la base du partage actuel (2/3 – 1/3). Cette règle serait mise en application par l'intermédiaire d'un rendez-vous tous les 5 ans sur la base d'un rapport du COR et de propositions d'un groupe de personnalités qui serait composé de la manière suivante : Le Président du COR, le Président du CES, le 1^{er} Vice-président de la cour des comptes et le Vice-président du conseil d'Etat. Ce groupe ferait des propositions et le Gouvernement, à partir de ces propositions, déciderait

Commentaires CFDT

Il ne peut être question pour nous d'accepter le principe d'une évolution automatique de la durée et de ne jouer que sur la seule durée. Nous voulons une formule qui propose un choix entre une augmentation de la durée et une de la cotisation, modulables et mixables en fonction

de l'évolution de la situation économique, démographique et sociale mais également, pour ce qui concerne la durée, en fonction de l'évolution du taux d'activité des salariés âgés

Réponse Fillon :

C'est un point fondamental pour avoir une vraie réforme qui soit pérenne dans le temps. Notre volonté est de démontrer qu'il faudra effectivement utiliser la durée et le taux de cotisation pour équilibrer mais dans un ordre qui doit intégrer l'évolution de la situation économique et du chômage.

Texte gouvernement :

II- Préserver l'équité et l'esprit de justice sociale de nos régimes de retraite

1 Donner des garanties aux salariés les plus modestes

- *énoncer un objectif de retraite (base + complémentaire) pour les personnes ayant effectuées une carrière complète au niveau du SMIC ;*
- *neutraliser dans les calculs les salaires annuels de très faible montant, lorsque les trimestres travaillés ne sont pas validés au titre de la durée d'assurance.*

Commentaires CFDT

On ne peut pas, sur les basses pensions, par rapport à notre revendication qu'il n'y ait pas de retraites complètes en dessous du SMIC, s'en tenir à une formule qui ne préciserait pas le niveau immédiat auquel on va porter le taux de remplacement des gens concernés et un calendrier de rattrapage. Nous comprenons bien que la dégradation qui s'est opérée depuis 20 ans ne peut être surmontée d'un seul coup mais il faut marquer par l'annonce chiffrée d'un effort spécifique immédiat et un calendrier la crédibilité de la volonté politique de répondre à cette situation qui fait, alors qu'on veut valoriser le travail, que quelqu'un qui a travaillé toute sa vie a un minimum (minimum contributif) inférieur à celui qui n'a pas travaillé (minimum vieillesse)

Réponse Fillon :

On doit effectivement retravailler cette question pour répondre à votre demande

Texte gouvernement :

2. Supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés et les non salariés

- *prendre en compte les vingt-cinq meilleures années, pour les pluri-pensionnés, au prorata de la durée de cotisation dans chaque régime ;*
- *améliorer les conditions de validation des trimestres des commerçants et des artisans ;*
- *créer pour les commerçants un véritable régime complémentaire obligatoire ;*
- *réformer dans le sens d'une plus grande équité le régime de base des professions libérales ;*

Commentaires CFDT

Accord

Texte gouvernement :*3. Prendre en compte les très longues durées de carrière*

- ouvrir progressivement le droit à une retraite anticipée, sous réserve de conditions d'âge et de durées de cotisations, aux salariés ayant commencé à travailler très jeunes.

Commentaires Fillon :

Cette formulation acte l'accord du gouvernement de concrétiser l'objectif. Il faut discuter de la progressivité d'une mesure de ce type. Le principe doit être intégré dans la loi et c'est le décret qui précisera

Commentaires CFDT

On acte votre ouverture mais il faudra clarifier les différentes hypothèses en terme de modalités et de coût par une réunion de travail sur ce thème afin que les arbitrages puissent être rendus avant la clôture de la discussion.

Il faudra également aborder la question du bénéfice de cette démarche pour les salariés du public

Réponse Fillon :

Il faut effectivement travailler dans le sens que vous demandez

Texte gouvernement :*4. Assurer aux retraités un traitement équivalent au regard de l'évolution de leur pension*

- dans le régime général et les régimes alignés, maintien de l'indexation sur les prix ;
- dans les régimes de la fonction publique, suppression des mécanismes permettant aux retraités de bénéficier d'avantages statutaires ou catégoriels.

Commentaires CFDT

Nous souhaiterions faire entrer « les coups de pouce » éventuels apportés à la revalorisation des retraites des salariés du privé comme du public dans le cadre de la négociation collective. Deux formules sont possibles : une vraie négociation entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ou une formule telle que celle qui est appliquée pour les revalorisations du SMIC : une consultation des partenaires sociaux et une décision ensuite du gouvernement.

Réponse Fillon :

Vous posez 2 questions auxquelles il faut réfléchir :

- La procédure de revalorisation des pensions au-delà du maintien du pouvoir d'achat
- L'équivalence public/privé

Texte gouvernement :*5. Améliorer la situation des conjoints survivants*

- dans le régime général et les régimes alignés, attribuer la pension de réversion sans condition d'âge et supprimer l'assurance veuvage ;
- dans ces mêmes régimes, simplifier le système de la réversion, en remplaçant la double condition de ressources et de cumul par un plafond de ressources, contrôlé régulièrement.

Commentaires CFDT

Cela va plutôt dans le bon sens, il reste à vérifier la portée exacte de ces mesures qui sont des ajustements et non une réforme de la réversion

Texte gouvernement :

6. Harmoniser et moderniser les avantages familiaux

- *ouvrir aux hommes et aux femmes les majorations de durée d'assurance (régime général) et les bonifications de durée d'assurance (régimes de la fonction publique), sous condition d'une cessation effective d'activité ;*
- *ouvrir une concertation spécifique sur l'évolution de l'avantage fonction publique « retraite anticipée après 15 ans de service des mères de familles de 3 enfants ».*

Commentaires CFDT

Là aussi, cela va dans le bon sens tout en restant de portée limitée. Nous souhaitons que soit précisée l'ambition de mettre en chantier une réforme de la politique familiale qui faciliterait la conciliation vie familiale / vie professionnelle

Réponse Fillon :

Accord de principe

Texte gouvernement :

III- La retraite personnalisée : plus de liberté pour les cotisants

- *le droit de liquider sa retraite reste ouvert à 60 ans ;*
- *encourager le maintien en activité par une « surcote » entre 2 et 3 % par année effectuée au-delà de 60 ans et de la durée d'assurance requise pour liquider au taux plein ;*
- *dans les régimes de la fonction publique, en cas de départ avant la durée d'assurance tous régimes prévoir un coefficient d'abattement sur la pension, en cas de départ avant la durée d'assurance tous régimes ;*
- *alléger la décote dans le régime général (à compter de 2008) ;*
- *viser à terme la convergence de ces taux ;*
- *ouvrir le droit au rachat d'annuités, dans des conditions à définir et actuariellement neutres pour les régimes ;*
- *relancer le dispositif de retraite progressive (cf. supra) ;*
- *simplifier et assouplir les règles du cumul emploi retraite (cf. supra) ;*
- *améliorer l'information des cotisants sur leurs perspectives de droit à pension ;*
- *élargir l'accès à des outils d'épargne retraite, par des mécanismes favorisés par une incitation fiscale.*

Commentaires CFDT

L'essentiel du débat a porté sur la question des décotes/surcotes.

Nous avons exprimé notre désaccord sur le système de décote pour le public proposé par le Ministre de la Fonction Publique en démontrant que, tel qu'il est aujourd'hui, ce système aboutit à la suppression du droit au départ à 55 ans de tous les agents qui ont des carrières non complètes. Dit autrement, il va supprimer de fait ce droit pour les femmes puisque c'est dans les professions à composante majoritairement féminine ayant accès au départ anticipé (salariées des hôpitaux) que l'on trouve également le plus de carrières courtes ou non complètes.

Nous avons également souligné qu'en tout état de cause, il faudrait qu'il y ait cohérence puisqu'il était question sur ce sujet d'harmonisation public/privé pour que :

D'une part on ait le même taux de surcote 3% pour tous et non 2 à 3% pour le privé et 3% pour le public

D'autre part, qu'une harmonisation des décotes se traduise par un taux final commun et que le calendrier retenu pour cette harmonisation commence et finisse aux mêmes dates

Réponse Fillon :

Les Ministres (Fillon et Delevoye) ont été convaincus que sur les professions des hôpitaux, il faudrait effectivement discuter de la manière d'éviter l'effet sur le droit au départ anticipé. Ils ont ajouté qu'il faudrait également faire sur ces catégories un travail particulier sur la prise en compte des primes au-delà de ce qui est prévu pour l'ensemble de la fonction publique.

Sur les convergences par rapport aux décotes/surcotes, la question était également pertinente. Ils ont ajouté que les termes décotes/surcotes n'étaient pas des plus heureux et après discussion, que ceux de coefficient de majoration et de minoration seraient peut être plus judicieux.

Texte gouvernement :

IV- Eclairer l'avenir du financement à court et à moyen terme de la branche vieillesse

- *augmenter les retenues pour pension des fonctionnaires pour les rapprocher des cotisations salariales, en respectant les spécificités des régimes ;*
- *préparer le long terme en définissant une politique d'abondement du fonds de réserve : affecter au Fonds de réserve une part des produits de privatisations ;*
- *définir une stratégie de financement : dans la mesure du possible, prévoir un redéploiement de prélèvements obligatoires.*

Commentaires CFDT

Ce chapitre est beaucoup trop flou. Sans disposition sur les prélèvements, qu'ils soient de nature CSG pour le fonds de réserve ou cotisations et pas seulement redéploiement comme il est écrit, pour le contributif, l'équilibre des régimes n'est pas assuré à l'échéance de 2020 annoncée par le Gouvernement. Voir commentaires CFDT du chapitre I-3

Réponse Fillon :

La philosophie est de dire que les hypothèses d'équilibre des régimes du gouvernement s'appuient sur une certaine évolution du chômage et du taux d'activité. Si ces hypothèses n'étaient pas remplies, le gouvernement prendrait alors les dispositions en matière de prélèvements pour y parvenir.

Pénibilité et compensation/surcompensation

Commentaires CFDT

Nous avons souligné l'absence de 2 sujets que nous souhaitons voir faire partie du texte : la prise en compte de la pénibilité et sa compensation en élargissant au public la démarche prévue pour le privé dans le texte du 18 mars.

La réforme de la compensation et la suppression de la surcompensation.

Réponse Fillon :

Sur le premier point, accord des Ministres et sur le second ils ne sont pas bloqués et proposent de revoir dans le cadre de la mise à plat de la compensation la question de la surcompensation.

Contreparties à l'harmonisation public/privé

Ce texte, s'il évoque un certain nombre de sujets ayant trait à l'harmonisation public/privé (durée de cotisation, décote/surcote, taux de cotisation), n'aborde pas les contreparties qui avaient été annoncées lors de la réunion avec le Ministre de la fonction publique du 16 avril (voir circulaire UFFA aux fédérations n°20 du 17 avril). Cette situation met en évidence les problèmes de coordination gouvernementale qui ont fait l'objet de la mise au point de François Chérèque au démarrage de la réunion et citée au début de ce compte-rendu.

Toutefois, la plupart des points ont été confirmés lors des échanges de cette réunion sans que cela n'aboutisse à plus de précision de la part des Ministres (voir chapitre **III- La retraite personnalisée : plus de liberté pour les cotisants**)

Vous avez reçu le communiqué confédéral ainsi que le texte du gouvernement et son annexe par ailleurs.